

CHAPITRE V : SYSTEME BANCAIRE, ET INTERMEDIATION

Le cadre légal de l'activité bancaire, conforté par l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, a permis l'émergence progressive de la concurrence au sein du système bancaire à la faveur de l'installation en Algérie des banques et établissements financiers de réputation internationale.

Au plan réglementaire, le Conseil de la Monnaie et du Crédit et la Banque d'Algérie ont poursuivi leurs efforts de consolidation des conditions d'exercice de l'activité et de reporting bancaires. Parallèlement, la Banque d'Algérie et la Commission bancaire ont activement œuvré pour le renforcement de la supervision bancaire la rendant de plus en plus rigoureuse et conforme aux normes et principes universels en la matière. Plus particulièrement, et suite à la promulgation de l'Ordonnance sus-citée, la Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte.

V.1 - STRUCTURE GENERALE DU SYSTEME BANCAIRE

Le système bancaire se compose, à fin 2006, de vingt-quatre (24) banques et établissements financiers agréés qui ont tous leur siège social à Alger. Une banque de développement en restructuration fait également partie du système bancaire. Les institutions bancaires et les établissements financiers se répartissent comme suit :

- six (6) banques publiques, dont la Caisse d'épargne ;
- onze (11) banques privées, dont une à capitaux mixtes ;
- une (1) mutuelle d'assurance agréée pour les opérations de banque ;
- trois (3) établissements financiers, dont deux publics ;
- trois (3) sociétés de leasing dont une publique ;
- une banque de développement dont la restructuration est en cours.

Les banques collectent les ressources auprès du public, distribuent des crédits, mettent à la disposition de la clientèle des moyens de paiements et assurent la gestion de ces derniers. Elles effectuent aussi différentes opérations connexes.

En matière d'opérations bancaires et par rapport aux banques, les établissements financiers ne sont pas autorisés à collecter des dépôts auprès du public.

Les banques publiques continuent à prédominer par l'importance de leur réseau d'agences largement réparties sur tout le territoire national. Cependant, l'année 2006 s'est caractérisée par le dynamisme de certaines banques privées en matière de développement de leur réseau. L'activité des banques privées progresse et contribue à la concurrence, tant au niveau du marché de collecte des ressources qu'au niveau du marché de distribution de crédits et des services bancaires.

A fin décembre 2006, le réseau des banques publiques comprend 1126 agences et succursales, celui des banques et établissements financiers privés ne représente que 152 agences. Le total des guichets est de 1278, soit un guichet pour 26200 habitants contre 26800 en 2005 et 27400 en 2004. L'évolution constatée est confirmée par rapport à la population active, soit un guichet pour 7900 personnes en âge de travailler en 2006 contre 8100 en 2005 et 8300 en 2004.

Le niveau de la bancarisation, sous l'angle du nombre de comptes ouverts par les banques à la clientèle est de 0,98 par personne en âge de travailler. En ce qui concerne le ratio actifs des banques/produit intérieur brut, il a atteint 62,3% en 2006 contre 56,1% à fin 2005.

Sous l'angle des indicateurs de solidité financière, les banques publiques et privées répondent à la réglementation prudentielle en matière de ratio de solvabilité. A fin 2006, ce ratio s'élève globalement à 15,15 %. Le ratio de solvabilité est estimé à 14,37 % pour les banques publiques et à 21,59 % pour les banques privées. L'amélioration de cet indicateur pour les banques publiques, alors qu'il était de 11,69 % en 2005, résulte

de l'effet conjugué des rachats par le Trésor public des créances bancaires non performantes sur les entreprises publiques en difficulté et de l'augmentation de leurs fonds propres effectuée en 2006. Pour les banques privées, par contre, l'année 2006 a connu un léger recul du ratio par rapport à son niveau de l'année 2005 où ce ratio était de 23,66 %, en raison de l'augmentation des crédits en 2006 en contexte de relative stabilité de leurs fonds propres.

En outre, il est également utile de noter que les banques détiennent plus de fonds propres de base que de fonds propres complémentaires de sorte que leur ratio de solvabilité par rapport aux fonds propres de base est aussi supérieur au ratio de solvabilité réglementaire.

La liquidité des actifs des banques reste considérable, à mesure que les actifs liquides représentent 47,51 % du total des actifs à fin 2006. Par rapport aux passifs à court terme, le ratio est plus important pour les banques publiques (110,37 %) que pour les banques privées (70,75 %).

A fin 2006, les banques emploient 32577 personnes, dont 3415 par les banques privées.

V.1.1 - Activités des banques (y compris la caisse d'épargne)

Sous l'angle de l'activité globale du secteur, les banques publiques restent prédominantes avec une part relative de 91,8 % à fin 2006, soit une légère augmentation par rapport au niveau atteint en 2005 (91,4 %). Leur part était plus importante en 2003 et 2004, respectivement 92,8 % et 92,1 %.

Au sein des banques publiques et à fin 2006, la première banque représente 36,9 % du total de l'actif du secteur contre 16,8 % pour la deuxième. En ce qui concerne les banques privées, les deux premières atteignent 3,2 % du total de l'actif des banques.

Bien que le niveau de l'intermédiation bancaire s'améliore progressivement, les indicateurs restent bien en deçà des ratios atteints dans les pays méditerranéens voisins de l'Algérie. A fin

2006, les crédits à l'économie, y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor, représentent 32 % du produit intérieur brut. Par rapport au produit intérieur brut des secteurs hors hydrocarbures, ce taux est de 59,2 %

Les ressources

L'activité collecte des ressources des banques a connu un développement appréciable en 2006 avec une croissance de 18,9 % contre 9,4 % en 2005. Les données ci-après relatives aux banques et à la caisse d'épargne retracent cette évolution.

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2003	2004	2005	2006
Dépôts à vue	718,905	1 127,916	1 224,403	1 750,432
Banques publiques	648,775	1 019,891	1 108,332	1 597,514
Banques privées	70,130	108,025	116,071	152,918
Dépôts à terme	1 724,043	1 577,456	1 736,164	1 766,105
Banques publiques	1 656,568	1 509,556	1 654,271	1 670,127
dont : dép. en devises	(152,702)	(201,847)	(210,753)	(211,290)
Banques privées	67,475	67,900	81,893	95,978
dont : dép. en devises	(18,095)	(17,048)	(20,965)	(29,506)
Total des ressources Collectées :	2 442,948	2 705,372	2 960,567	3 516,537
Part banques publiques :	94,4 %	93,5 %	93,3 %	92,9 %
Part banques privées :	5,6 %	6,5 %	6,7 %	7,1 %

Répartition des dépôts par secteur juridique est la suivante :

	2003	2004	2005	2006
Dépôts à vue	718,905	1 127,916	1 224,403	1 750,432
Secteur public	387,331	697,423	773,903	1 163,928
Secteur privé	232,346	273,903	321,294	442,418
Autres	99,228	156,590	129,206	144,086
Dépôts à terme	1 724,043	1 577,456	1 736,164	1 766,105
Secteur public	513,972	254,102	365,818	364,453
Secteur privé	1 102,217	1 189,187	1 232,815	1 271,360
Autres	107,854	134,167	137,531	130,292
Total :	2 442,948	2 705,372	2 960,567	3 516,537
Part des dépôts à vue	29,4 %	41,7 %	41,4 %	49,8 %
Part des dépôts à terme	70,6 %	58,3 %	58,6 %	50,2 %

En 2006, l'activité collecte des ressources des banques a été marquée par :

- l'importance relative des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages (53 % contre 57,7 % en 2005), alors que les dépôts collectés auprès du secteur public ont continué à augmenter pour se situer à un niveau de 47 % contre 42,3 % à fin 2005 ;
- la légère hausse de la part des banques privées dans le marché des ressources (7,1 % contre 6,7 % à fin 2005) ;
- un taux de croissance des dépôts collectés par les banques privées (25,7 % contre 12,5 % en 2005) plus important que l'accroissement des dépôts collectés par les banques publiques (18,3 % contre 9,2 % en 2005).

En outre, à l'instar de l'année 2005 et par rapport au total des dépôts collectés auprès des entreprises privées et ménages, la part des dépôts à terme reste importante (74,2 % à fin 2006 contre 79,3 % à fin 2005), tandis qu'en ce qui concerne les dépôts collectés auprès du secteur public, la part des dépôts à vue prédomine (76,1 % contre 67,9 % à fin 2005).

Le flux des dépôts collectés par les banques publiques en 2005 et 2006 provient plus du secteur public (79,1 % en 2006 et 69,8 % en 2005) que des entreprises privées et ménages et ce, en raison de l'augmentation significative des dépôts des entreprises du secteur des hydrocarbures. En ce qui concerne les banques privées, leurs ressources collectées en 2006 proviennent uniquement des entreprises privées et ménages.

Comme pour les années précédentes, l'année 2006 s'est caractérisée par la croissance appréciable des moyens d'action des banques (dépôts à vue et dépôts à terme en dinars). Leur taux de croissance s'est situé à 20,04 % contre 9,75 % en 2005, dans un contexte d'amélioration plus soutenue de la liquidité bancaire traduisant la formation accrue de l'épargne financière des entreprises des hydrocarbures. Les dépôts en devises, quant à eux, se sont accrus modérément en 2006 au taux de 3,92 % contre 5,86 % en 2005.

Les crédits

En matière d'allocation des ressources par les banques, la distribution des crédits à l'économie est en hausse mais s'est conjuguée à l'augmentation relative des créances à risques potentiels.

L'activité de crédits à l'économie des banques y compris la caisse d'épargne a évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2003	2004	2005	2006
Crédits au secteur public	791,694	859,657	882,479	848,408
Banques publiques	791,495	856,976	881,602	847,305
Crédits directs	791,495	849,741	811,303	751,664
Achat d'obligations		7,235	70,299	95,641
Banques privées	0,199	2,681	0,877	1,103
Crédits directs	0,199	2,681	0,341	0,017
Achat d'obligations			0,536	1,086
Crédits au secteur privé	587,780	674,731	896,437	1 055,694
Banques publiques	487,740	568,605	765,316	879,275
Crédits directs	487,740	568,605	765,316	874,746
Achat d'obligations				4,529
Banques privées	100,040	106,126	131,121	176,419
Crédits direct			131,121	176,369
Achat d'obligations				0,050
Total crédits distribués :	1 379,474	1 534,388	1 778,916	1 904,102
Part des banques publiques :	92,7 %	92,9 %	92,6 %	90,7 %
Part des banques privées	7,3 %	7,1 %	7,4 %	9,3 %

L'encours des crédits distribués par les banques, y compris les créances non performantes rachetées par le Trésor, est passé de 1778,9 milliards de dinars à fin 2005 à 1994,9 milliards de dinars à fin 2006, correspondant à une augmentation de 12,1 %. L'analyse de cet encours par secteur juridique montre que les crédits au secteur privé se sont accrus de 17,8 % contre une hausse de 6,4 % des crédits au secteur public. La part du secteur privé dans l'encours total des crédits distribués par les banques est passée de 50,4 % à fin 2005 à 55,4 % à fin 2006.

L'encours des crédits distribués au secteur public reste important avec une part de 44,6 % du total des crédits à l'économie, soit

39,5% en crédits directs et 5,1 % en achat d'obligations émises par les entreprises publiques, contre un taux de 49,6 % en 2005 (45,6 % en crédits directs et 4,0 % en achat d'obligations). A fin 2006, les crédits accordés à ce même secteur sont largement inférieurs aux dépôts collectés auprès du secteur public dont la part relative est de 47,1 %, du fait que les crédits distribués au secteur privé sont supérieurs aux dépôts collectés auprès de ce même secteur.

Les banques publiques ont assuré la presque totalité du financement du secteur public aussi bien en 2005 qu'en 2006. De plus, leur part dans le financement du secteur privé est restée importante, soit 83,3 % en 2006 contre 85,4 % en 2005. Au cours de l'année 2006, le flux des crédits des banques publiques a bénéficié beaucoup plus aux entreprises privées et ménages. Leurs crédits se sont accrus en 2006 de 14,9 % contre 6,4 % pour les crédits aux entreprises publiques y compris les créances rachetées par le Trésor. L'accroissement des crédits distribués par les banques privées, au bénéfice presque exclusivement des entreprises privées et ménages, s'est situé à 35 % en 2006.

Par maturité, les crédits à l'économie des banques et de la caisse d'épargne ont évolué comme suit :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2003	2004	2005	2006
Crédits à court terme	773,568	828,337	923,326	915,697
Banques publiques	736,561	779,741	852,958	819,346
Banques privées	37,007	48,596	70,368	96,351
Crédits à moyen et long terme	605,905	706,051	855,590	988,405
Banques publiques	542,673	645,840	793,960	907,234
Banques privées	63,232	60,211	61,630	81,171
Total des crédits distribués :	1 379,473	1 534,388	1 778,916	1 904,102
Part crédits à court terme :	56,1 %	54,0 %	51,9 %	48,1 %
Part des crédits à MLT :	43,9 %	46,0 %	48,1 %	51,9 %

Les crédits à moyen et long terme distribués par les banques représentent 51,9 % de l'encours de crédits à fin 2006, soit un taux plus important que celui des crédits à court terme (48,1 %). Il s'agit là d'une nouvelle tendance due à l'évolution des crédits à long terme distribués pour financer les investissements dans le secteur de l'énergie et de l'eau.

A fin 2006, les crédits à moyen et long terme distribués par les banques publiques atteignent 52,5 % de leurs encours de crédits contre 48,2 % à fin 2005. Les crédits à moyen et long terme distribués par les banques privées représentent 45,7 % de leurs encours de crédits contre 46,7 % à fin 2005 et 55,3% en 2004.

Concernant les créances sur l'Etat à fin 2006, la part des banques privées est restée relativement modeste. Leurs créances sur l'Etat sont représentées par les bons du trésor acquis et par les avoirs détenus en comptes courants au Trésor et aux Centres des Chèques Postaux.

A fin 2006, seules les banques publiques détiennent des créances sur le Trésor sous forme d'obligations au titre de différents rachats de créances non performantes (590,9 milliards de dinars), des titres participatifs (51,2 milliards de dinars) ou encore sous forme de bons du trésor (200,2 milliards de dinars). Leurs créances au titre des autres opérations s'élèvent à 49 milliards de dinars contre 172 milliards de dinars à fin 2005.

Au cours des années 2005 et 2006 le Trésor public a procédé à des nouveaux rachats de créances non performantes détenues par les banques publiques sur les entreprises publiques déstructurées et/ou dissoutes. Ces nouveaux rachats à fin 2006 s'élèvent à 227,135 milliards de dinars. Les créances rachetées en 2006, comptabilisées à fin 2005 en crédits à l'économie, s'élèvent à 90,803 milliards de dinars.

Le tableau ci-après montre bien l'importance des créances détenues sur le Trésor par les banques publiques :

(en milliards de dinars ; fin de période)

	2003	2004	2005	2006
Banques publiques	796,562	789,935	855,821	977,529
dont : obligations de rachat	(629,748)	(629,221)	(501,552)	(590,940)
Banques privées	11,955	13,465	20,564	36,994
Total :	808,517	803,400	876,385	1 014,523

Les activités de Caisse d'épargne

La Caisse d'épargne demeure encore une institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier. Agréée pour effectuer des opérations de banque, elle a développé progressivement les activités bancaires, notamment, le financement de la construction de logements et leur acquisition par les particuliers sont ses activités les plus importantes.

Sous l'angle de la collecte des ressources, la Caisse d'épargne joue un rôle appréciable avec l'appui du réseau d'agences d'Algérie Poste. Cette dernière collecte près d'un tiers des ressources de la Caisse d'épargne qui utilise les livrets et bons d'épargne comme principaux instruments de mobilisation de l'épargne des ménages. L'activité de gestion des comptes chèques et comptes courants est quant à elle récente au niveau de la Caisse d'épargne.

A fin 2006, les moyens d'action (ressources) de la Caisse d'épargne s'élèvent à 565 milliards de dinars, dont 29,2 milliards de dinars de dépôts à vue, contre 547,3 milliards de dinars à fin 2005 dont 22,9 milliards de dinars de dépôts à vue. Les ressources de la Caisse d'épargne proviennent pour une grande partie des ménages et entreprises privées (93 %). Dans le total des ressources collectées en 2006, la part des dépôts à terme (livrets et bons d'épargne) est restée importante (94,8 %) contre 95,6 % en 2005, témoignant de la stabilité des ressources de la Caisse d'épargne.

La Caisse d'épargne distribue des crédits à moyen terme aux entreprises de construction de logements, des crédits hypothécaires aux ménages dans le cadre de l'accession à la propriété et les crédits à moyen terme aux ménages pour l'acquisition de

biens durables. A fin 2006, les crédits au secteur public, soit directement soit par l'achat d'obligations, s'élèvent à 196 milliards de dinars alors que les crédits distribués aux entreprises privées et aux ménages ont atteint 110,8 milliards de dinars, dont 1,5 milliard de dinars d'achat d'obligations. Contrairement à l'exercice 2005, les flux de crédits au secteur public en 2006 ont été moins importants que ceux affectés au secteur privé et les ménages (soit 3,2 milliards de dinars contre 10,7 milliards respectivement).

V.1.2 - Activité des établissements financiers

Les établissements financiers sont de création récente. Leur activité évolue mais lentement, à en juger par le total de leur bilan à fin 2006 (41,7 milliards de dinars). Deux établissements financiers sont entrés en activité en 2006. Au total, trois établissements financiers sont à capitaux publics et trois sont à capitaux privés étrangers.

Les ressources des établissements financiers à fin 2006 se composent des fonds propres (13,1 milliards de dinars en capital et 0,8 milliard de dinars en réserves) et des emprunts (17,9 milliards de dinars). Une partie de ces ressources est placée en titres du Trésor (3,5 milliards de dinars).

Les crédits distribués par les établissements financiers ont atteint 21,1 milliards de dinars à fin 2006 contre 14 milliards de dinars à fin 2005. Par contre, les crédits au titre du refinancement des créances hypothécaires se sont élevés à 5,6 milliards de dinars en 2006 contre 8,5 milliards de dinars en 2005. Il importe de souligner que les conditions monétaires favorables et l'offre de logements en expansion sont à la base de l'augmentation appréciable des crédits hypothécaires en 2006, mais leur refinancement auprès des établissements financiers concernés est resté limité en contexte d'excès de liquidité persistant.

V.1.3 - Rentabilité des banques

A fin 2006, les banques publiques y compris la Caisse d'épargne représentent en moyenne 92,7 % du total des actifs de l'ensem-

ble des banques, 86,5 % du produit net bancaire total et 88,5 % du réseau bancaire national.

Les indicateurs de rentabilité traités ci-après n'incluent pas, pour l'année 2006, une banque publique dont les fonds propres sont en cours de mise à niveau.

V.1.3.1 - Rentabilité des fonds propres

Au cours des années 2004-2006, l'évolution de la rentabilité des fonds propres des banques commerciales est assez contrastée entre le groupe des banques publiques et celui des banques privées.

En effet, le ratio rentabilité des fonds propres (return on equity - ROE) des banques publiques s'est considérablement amélioré en 2006, avec une hausse exceptionnelle de près de 12 points pour s'établir à 17,41 % contre 5,63 % en 2005 et 3,38 % en 2004. En revanche, le ROE des banques privées en progression en 2004 et 2005, a enregistré un léger recul de 2,03 points de pourcentage pour s'établir à 23,40 % en 2006 contre 25,43 % en 2005 et 23,48 % en 2004.

Tableau 1 : Indicateurs de rentabilité des banques

	2004	2005	2006
<i>Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)</i>			
ROE *	3,38%	5,63%	17,41%
ROE (avant provisions)	23,11%	41,40%	42,93%
ROA **	0,19%	0,30%	0,75%
Levier financier***	17	18	23
Ratio : couverture des charges par des produits	97,9%	96,8%	94,6%
<i>Banques privées</i>			
ROE *	23,48%	25,43%	23,40%
ROE (avant provisions)	32,78%	29,66%	32,60%
ROA**	1,72%	2,38%	2,49%
Levier financier ***	14	11	9
Ratio : couverture des charges par des produits	76%	73%	80%

* ROE : résultats / fonds propres moyens

** ROA : résultats / total moyen de bilans

*** Levier financier : Total moyen des actifs / fonds propres moyens

Le recul en 2006 de la rentabilité des fonds propres des banques privées est dû principalement à l'augmentation de leurs fonds propres inhérente à l'augmentation de leur capital pour se conformer à la nouvelle réglementation sur le capital minimum et ce, en dépit de l'augmentation du montant de leurs résultats. La diminution du ROE des banques privées est corrélée à la baisse de leur levier financier qui est passé de 14 en 2004 à 11 en 2005 et 9 en 2006 ; l'augmentation des fonds propres des banques privées ayant été plus importante que celle de leur volume d'activité.

A l'inverse, l'importante augmentation du ROE des banques publiques s'explique principalement par la rentabilité de leurs actifs qui ont augmenté, mais dans une proportion moindre que leurs résultats.

V.1.3.2 - Rendement des actifs

L'amélioration de la rentabilité des fonds propres des banques publiques provient donc principalement du taux de rendement de leurs actifs productifs. Ce dernier, mesuré par le ratio résultat / total des actifs (ROA), est en nette augmentation en 2006 (0,75 %) par rapport à son niveau de 2005 (0,30 %).

En ce qui concerne les banques privées, le rendement de leurs actifs productifs a légèrement augmenté de 2,38 % en 2005 à 2,49 % en 2006.

Tableau 2 : Rendement des actifs des banques

	2 004	2 005	2006
<i>Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)</i>			
A - ROA	0,19%	0,30%	0,75%
B - Marge bancaire *	2,58%	2,82%	2,97%
a. Marge d'intermédiation	1,95%	2,22%	2,43%
b. Marge hors intermédiation	0,63%	0,60%	0,55%
C - Marge de profit **	7,46%	10,70%	25,11%
<i>Banques privées</i>			
A - ROA	1,72%	2,38%	2,49%
B - Marge bancaire *	4,33%	4,67%	5,97%
a. Marge d'intermédiation	2,67%	2,86%	4,08%
b. Marge hors intermédiation	1,66%	1,81%	1,61%
C - Marge de profit **	39,74%	50,88%	43,71%

* *Produit net bancaire / total moyen des actifs*

** *Résultats nets / Produit net bancaire*

En 2006, la diminution de la rentabilité financière des banques privées s'explique totalement par l'augmentation de leur fonds propres ; leur rentabilité économique, en légère progression, demeurant plus élevée que celle des banques publiques. En revanche, entre 2005 et 2006, la rentabilité économique des banques publiques a évolué beaucoup plus favorablement que celles des banques privées, à en juger par l'analyse des marges bancaires et de profit.

V.1.3.3 - Marge bancaire

Les marges bancaires, quoique de niveau inégal, ont évolué favorablement aussi bien pour les banques publiques que pour les banques privées au cours des trois dernières années. La marge des banques privées a progressé beaucoup plus rapidement passant de 4,33 % en 2004 à 4,67 % en 2005, pour ensuite atteindre 5,97 % en 2006. La marge bancaire des banques publiques, quant à elle, est passée de 2,58 % en 2004 à 2,82 % en 2005 puis à 2,97 % en 2006.

Contrairement à l'année 2005 où l'écart dans les marges bancaires entre les banques publiques et privées était de l'ordre de 1,85 point et découlait beaucoup plus de l'écart dans les marges hors intermédiation, en 2006, cet écart qui était de l'ordre de 3 points a résulté plus de l'écart dans les marges d'intermédiation.

La marge d'intermédiation des banques privées a sensiblement augmenté en 2006 passant de 2,86 % en 2005 à 4,08 % en 2006, pendant que celle des banques publiques a progressé beaucoup moins vite en passant de 2,22 % en 2005 à 2,43 % en 2006.

Comme pour l'année 2005, la décomposition de la marge d'intermédiation en 2006 révèle une prédominance de l'activité clientèle pour l'ensemble du secteur bancaire qui contribue pour près de 75,71 % à la marge d'intérêt des banques privées contre 61,81 % pour les banques publiques avec des évolutions relativement uniformes sur la période 2004-2006. La part de l'activité clientèle dans la marge d'intérêt des banques privées, qui était de 79,66 % en 2004, est passée à près de 81,29 % en 2005 puis a baissé à 75,71 % en 2006. Celle des banques publiques, qui était de 43,52 % en 2004, a progressé nettement plus vite pour

atteindre 65,63 % en 2005, pour ensuite baisser à 61,81 % en 2006.

Inversement, les revenus de l'activité titres qui participaient pour 48,19 % en 2004 dans la marge d'intérêt des banques publiques, n'y contribuent plus que pour 24,29 % en 2006. Quant aux banques privées, la baisse des revenus de l'activité clientèle entre 2005 et 2006 s'est effectuée au profit des revenus de l'activité interbancaire dont la contribution à la marge d'intérêt est passée de 5,87 % en 2005 à 10,68 % en 2006.

Pour les deux groupes de banques, il est constaté un changement de structure dans l'origine des revenus en 2006. La baisse relative des revenus de l'activité clientèle et de l'activité titres (baisse pour les seules banques publiques) s'est effectuée au profit des opérations avec les institutions financières. L'amélioration de la liquidité bancaire en 2006 et, donc, l'abondance des ressources des banques face aux opportunités d'emploi limitées dans les opérations avec la clientèle, s'est traduite par une réorientation partielle de leur activité vers les opérations avec les institutions financières et, en particulier, avec la Banque d'Algérie au titre des opérations de reprise de liquidité et de facilité de dépôts rémunérées auxquelles se sont ajoutés les revenus au titre de la constitution des réserves obligatoires.

Tableau n° 3 : Détail des marges d'intermédiation des banques

	2004	2005	2006
<i>Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)</i>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	9,28%	4,29%	14,42%
Opérations avec la clientèle	43,52%	65,63%	61,81%
Obligations et autres titres à revenu fixe	48,19%	30,48%	24,29%
Autres intérêts et produits assimilés	-0,99%	-0,40%	-0,52%
<i>Banques privées</i>			
Marge d'intermédiation	100,00%	100,00%	100,00%
Opérations avec les institutions financières	7,21%	5,87%	10,68%
Opérations avec la clientèle	79,66%	81,29%	75,71%
Obligations et autres titres à revenu fixe	3,60%	1,15%	1,94%
Autres intérêts et produits assimilés	9,53%	11,70%	11,67%

V.1.3.4 - Marge de profit

La marge de profit, qui mesure la part de la marge bancaire conservée par les banques après constatation des frais de gestion (frais généraux et provisions pour risques de crédit, notamment), a évolué, en 2006, en sens inverse pour les deux groupes de banques. Alors qu'elle est en progression continue sur la période 2004-2006, et notamment en 2006, pour les banques publiques passant de 7,46 % en 2004 à 10,7 % en 2005 puis à 25,11 % en 2006, la marge de profit des banques privées, d'un niveau plus élevé que celui des banques publiques, avait augmenté de 39,74 % en 2004 à 50,88 % en 2005 pour reculer à 43,71 % en 2006.

Si l'écart des marges de profit entre les banques publiques et les banques privées traduit une meilleure maîtrise des risques de crédit par les banques privées, l'évolution de ces marges entre 2005 et 2006 montre que cette maîtrise des risques s'est amélioré pour les banques publiques et s'est quelque peu détériorée pour les banques privées.

L'augmentation de la marge de profit des banques publiques en 2006, malgré la diminution des bénéfices hors exploitation, découle de :

- la réduction des provisions pour risques de crédit qui ne consomment plus que 36,8 % du PNB (produit net bancaire) en 2006 alors qu'elles ont absorbé 71,1 % du PNB en 2005 ;
- la diminution des frais généraux qui passent de 29,93 % en 2005 à 24,52 % en 2006.

La diminution de la marge de profit des banques privées résulte des évolutions dans le même sens de ces deux indicateurs ; les provisions pour risques de crédit ayant augmenté de 8,47 % en 2005 à 17,19 % en 2006 et les frais généraux, quant à eux, de 36,47 % en 2005 à 38,04 % en 2006.

Tableau 4 : Répartition du Produit net bancaire des banques

	2004	2005	2006
<i>Banques publiques (y compris la caisse d'épargne)</i>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-3,09%	-0,12%	-0,10%
Frais généraux	40,14%	29,93%	24,52%
Dotations aux amortissements et provisions	4,10%	2,72%	2,47%
Pertes hors exploitation (+)	5,20%	16,43%	0,68%
Provisions pour risques de crédit	43,56%	71,10%	36,80%
Impôt sur le bénéfice	2,63%	2,10%	10,53%
Marge de profit	7,46%	10,70%	25,11%
<i>Banques privées</i>			
Produit net Bancaire	100,00%	100,00%	100,00%
Produits divers	-2,13%	-16,84%	-15,21%
Frais généraux	36,56%	36,47%	38,04%
Dotations aux amortissements et provisions	8,85%	8,26%	9,70%
Pertes hors exploitation (+)	-10,10%	-0,41%	-1,11%
Provisions pour risques de crédit	17,79%	8,47%	17,19%
Impôt sur le bénéfice	2,63%	2,10%	7,68%
Marge de profit	39,74%	50,88%	43,71%

L'analyse des indicateurs de rentabilité des banques en 2006 montre que les écarts des marges bancaires et des marges de profit se sont réduits entre les banques publiques et les banques privées. La réduction de l'écart des marges bancaires implique que la productivité des actifs des banques publiques s'est relativement améliorée. La réduction de l'écart des marges de profit entre les deux groupes de banques indique que l'écart dans les pratiques respectives de gestion des coûts d'exploitation et des risques s'est amenuisé.

En premier lieu, la part des provisions pour risques de crédit, qui avait atteint chez les banques publiques 71,1 % en 2005 a été réduite à 36,8 % en 2006, tandis que celle des banques privées est passée de 8,47 % en 2005 à 17,19 % en 2006.

En second lieu, la part du PNB des banques publiques absorbée par leurs frais généraux, qui déjà en 2005 était inférieure à celle des banques privées, a encore diminué en 2006, alors que la part des frais généraux des banques privées a légèrement augmenté en 2006.

Au total, deux raisons majeures expliqueraient la progression, sur la période 2004-2006, de la rentabilité des banques publiques. La première raison a trait à l'augmentation substantielle de leur levier financier (croissance de leur volume d'activité rapporté à leurs fonds propres qui sont restés quasiment stables), d'une part, et, dans une moindre mesure, à l'amélioration de leur marge bancaire (une productivité plus élevée de leurs actifs), d'autre part. La seconde raison a trait à la diminution de la part de leurs provisions pour risques de crédit dans le PNB en raison de la diminution des provisions constituées.

V. 2. - CENTRALES DES RISQUES, DES IMPAYES ET DES BILANS

Les centrales d'information, mises en place et organisées par la Banque d'Algérie, dénommées Centrales des Risques, des Impayés et des Bilans ont été instituées par la Loi n° 90-10 puis renforcées par l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 relative à la Monnaie et au Crédit. Elles fonctionnent sous forme de bases de données constituées par les participants et permettent la collecte, le stockage et la mise à disposition des banques et des établissements financiers, adhérents à ces Centrales, des informations soit "on line" soit par requête.

Les Centrales des Risques, des Impayés et des Bilans constituent autant de bases de données au service des banques et des établissements financiers. L'exhaustivité, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations communiquées par les banques et les établissements financiers aux centrales sont des conditions essentielles pour que ces Centrales puissent aider les banques et les établissements financiers à mieux connaître leur clientèle et mieux évaluer leurs risques de crédit.

V.2.1 - CENTRALE DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article 98 de l'Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la Monnaie et au Crédit, la Banque d'Algérie a renforcé le dispositif mis en place pour la déclaration des crédits à la Centrale des Risques par les banques et établissements financiers.

Les actions menées en 2004-2006 ont concerné principalement l'implémentation d'un système de consultation "on line" au niveau des banques. Ce processus a été parachevé en 2006 pour l'ensemble des banques. De plus, l'implémentation d'une nouvelle centrale de crédits aux particuliers a été initiée avec l'assistance technique de la Banque mondiale. A la faveur des travaux de cette implémentation, il sera procédé parallèlement à la modernisation de la centrale existante.

L'activité de la Centrale des risques est régie par le Règlement n°92-01 portant "organisation et fonctionnement de la Centrale des Risques" et son instruction d'application n° 70-92 relative à la "centralisation des risques bancaires et des opérations de crédit-bail".

En 2005, la réglementation régissant les déclarations des crédits et des engagements par signature à la Centrale des Risques a été renforcée par l'instruction n° 07-05 du 11 août 2005 qui fait obligation aux banques et établissements financiers de déclarer à la Centrale des Risques, les créances douteuses et litigieuses au sens de créances classées définies par les dispositions de l'article 17 de l'instruction n°74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers.

Cette nouvelle centrale d'information dite "Centrale Négative" est opérationnelle à partir d'avril 2006. Ce nouvel outil a complété le dispositif en place par la mise à disposition des adhérents à la Centrale des Risques des informations à caractère qualitatif susceptibles d'améliorer leur évaluation, gestion et maîtrise de risques de crédit.

A fin décembre 2006, la Centrale des risques à la Banque d'Algérie dispose d'un fichier permanent de 40398 entreprises déclarées par leurs banques respectives en tant qu'utilisateurs de crédits supérieurs à deux millions de dinars.

Evolution des déclarations

Année	Nbre de Déclarations
2002	17.502 déclarations
2003	19.150 déclarations
2004	24.816 déclarations
2005	32.557 déclarations
2006	43.584 déclarations

L'encours des crédits déclarés à la Centrale des risques se décompose comme suit :

- 53,5 % pour le secteur public
- 46,5 % pour le secteur privé

Ce fichier, a été mis à jour suite à l'interpellation des banques par la Banque d'Algérie après l'observation des distorsions et des incohérences dans les déclarations transmises à ses différentes structures. Le nombre de déclarations (par période bi-mensuelle) en 2006 en témoigne.

La Centrale des Risques existante va être renforcée par la centrale des crédits aux particuliers. Il s'agira d'une centrale positive au demeurant. Elle inclura tous les crédits distribués aux particuliers du fait qu'il s'agit d'une centrale sans seuil de déclarations.

V.2.2 - CENTRALE DES IMPAYES

L'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés sont régis par deux règlements de la Banque d'Algérie. Le premier texte réglementaire n° 92-02 promulgué le 22 mars 1992 porte sur l'organisation et le fonctionnement de la Centrale des Impayés, le second, promulgué à la même date sous le n° 92-03, porte sur la prévention et la lutte contre l'émission de chèques sans provision.

Les incidents de paiement, déclarés en 2006, enregistrent une diminution de plus de 28 % en nombre et près de 25 % en valeur par rapport aux données de l'année 2005.

Evolution des déclarations et interdits de chéquiers

Année	Nbre de déclarations	Montant	Nombre d'interdits de chéquiers
2002	29.387	27 milliards de DA	4.584
2003	23.389	18 milliards de DA	3.770
2004	31.271	18 milliards de DA	5.805
2005	43.351	28 milliards de DA	7.360
2006	31.059	21 milliards de DA	4.458

Compte tenu des données provenant des chambres de compensation et du système de télécompensation des paiements de masse, les chèques déclarés à la Centrale des Impayés par les banques au cours de l'année 2006 pour l'absence ou l'insuffisance de provision représentent 42,4 % en nombre et 23 % en valeur de l'ensemble des chèques rejetés en compensation pour le même motif.

Les chèques impayés sont concentrés sur la tranche comprise entre dix mille et un million de dinars représentant 78 % des chèques impayés déclarés.

Par secteur juridique, le nombre d'incidents est plus élevé pour "les affaires personnelles" relevant du secteur privé (66 %). Par zone géographique, la répartition des chèques impayés par wilaya fait apparaître un nombre plus élevé pour Alger et les villes environnantes.

En ce qui concerne les incidents non déclarés recensés par le système de télécompensation, la wilaya d'Alger totalise 23162 chèques.

L'interdiction de chéquier a été appliquée à 4458 personnes (physiques et morales) au cours de l'année 2006 et ce, pour des périodes allant de 12 à 24 mois.

Ce fichier est en diminution de 40 % par rapport à 2005.

L'interdiction bancaire d'émettre des chèques a pu avoir un effet positif. En d'autres termes, la sanction bancaire d'interdiction de chéquiers pour réduire les incidents de paiement liés à cet

instrument a été relativement dissuasive. Il est à noter que les banques disposent d'un moyen de consultation à distance des fichiers des incidents de paiement.

V.2.3 - CENTRALE DES BILANS

Conformément à la réglementation en vigueur, la Banque d'Algérie a mis en place une centrale des bilans. L'application informatique nécessaire à la prise en charge des déclarations à la Centrale des bilans étant prête, une rencontre avec les banques et les établissements financiers pour le lancement de cette Centrale a été organisée en juin 2005 avec le concours d'une Banque Centrale de l'Eurosystème à l'effet de les informer sur son mode de fonctionnement et de les sensibiliser à l'importance de cet outil ainsi qu'à la nécessité pour eux d'y adhérer.

La Centrale des bilans sera le support de la cotation systématique des entreprises. Cet indice constitue un indicateur de la santé financière de chaque entreprise et servira à la classification des effets nécessaires aux opérations de politique monétaire. Ces effets serviront de collatéraux indispensables, selon leur degré de qualité, aux opérations de politique monétaire.